

## Formation des enseignants : la réforme se dessine

Marie-Christine Corbier

Voilà qui préfigure la réforme de la formation des enseignants que prépare le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer. Dans [un référé](#), publié ce lundi, sur les 32 Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), [créées en 2013](#), la Cour des comptes évoque des difficultés d'installation qui « *doivent encore être surmontées* ».

Concernant leur pilotage, le ministère de l'Education - qui recrute les enseignants que forment les ESPE - « *n'a pas été suffisamment directif envers les universités* », selon la Cour. Celle-ci recommande de « *rationaliser* » la carte des formations, évoquant « *des sites où les effectifs de certains parcours sont inférieurs à 10 étudiants* » et un coût de ces écoles qui s'élève à 1,1 milliard d'euros.

### « Mutualiser des formations »

Jean-Michel Blanquer et son homologue Frédérique Vidal (Enseignement supérieur) travaillent à cette « *rationalisation* » et veulent « *mutualiser des formations au niveau inter-académique* », lit-on dans leur réponse à la Cour.

Les magistrats visent aussi les parcours de formation. « *L'allongement de la durée des études pour se présenter au concours de recrutement, puis la création du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) et la rénovation des concours n'ont pas [...] garanti une élévation du niveau de compétences disciplinaires ni une professionnalisation nettement accrue* », déplorent-ils.

La crise d'attractivité du métier d'enseignant aboutit, selon eux, à des « *insuffisances* » de niveau chez certains candidats. Un propos qui résonne avec celui de Jean-Michel Blanquer : « *La mastérisation n'a pas eu tous les effets escomptés* », « *des ajustements des formations sont inévitables* », il faut davantage de « *prérecrutements* » d'enseignants pour mieux les former, explique-t-il dans un livre qui vient de paraître (\*).

### Déplacer ou supprimer le concours

Sur le concours d'enseignant, aujourd'hui placé en fin de première année de master, la Cour recommande des épreuves d'admissibilité en fin de licence et des épreuves d'admission, fondées « *sur des enseignements de professionnalisation* », en cours de première année de master (M1). Une option que Jean-Michel Blanquer avait jugée « *intéressante* » en janvier.

« *Un consensus se dégage progressivement en faveur d'une épreuve d'admissibilité en fin de licence et d'une épreuve d'admission située en M1 ou en M2* », indique le gouvernement dans sa réponse à la Cour. L'entourage de la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, indiquait cet hiver qu'il fallait « *s'interroger sur l'existence d'un concours* ». Une option que n'évoquent pas les magistrats.

(\*) « *Construisons ensemble l'Ecole de la confiance* », Editions Odile Jacob.

Marie-Christine Corbier

@mccorbier